

## **DELIBERATIONS**

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

2023.01	Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023
2023.02	DSP Exploitation de la liaison aérienne Rodez-Paris - Avenant visant à déterminer les nouvelles conditions d'exploitation de l desserte pour la quatrième année suite à la pandémie
2023-03	DSP Exploitation - Actualisation de la contribution forfaitaire d'exploitation sur la partie « Promotion 2022 » - Avenant n°33
2023-04	Information sur les décisions du Président prises par délégation



## DÉLIBÉRATION N° 2023-01 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

#### Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental – Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents:

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration:

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET Monsieur Serge JULIEN, pouvoir donné à Madame Emilie SAULES-LE BARS

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY- Madame Marie LACAZE

## OBJET: Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 24 janvier 2023 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ci-annexé;

Le Comité syndical *PREND ACTE* de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui a eu lieu sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ci-annexé, présenté par le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron.

Le Président Syndicat Mixte Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR: 12 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

- ABSENTS ET EXCUSES: 2



## Rapport d'Orientations Budgétaires

L'aéroport de Rodez-Aveyron a connu en 2022 un regain d'activité avec un trafic de 73 087 passagers (32 608 passagers en 2021). Ce regain est un signe très encourageant pour une reprise durable d'activité de la liaison aérienne Rodez-Paris avec un programme de vols de 11 rotations hebdomadaires puisque le taux de remplissage moyen en 2022 est de 62.9 %. Les lignes saisonnières ont également bien fonctionné avec un taux de remplissage de 62.7 %.

L'année 2023 est une année clé pour le Syndicat Mixte puisque deux procédures de délégation de service public seront menées :

la première, pour renouveler l'attribution de la liaison aérienne Rodez-Paris avec un commencement d'exploitation le 20 janvier 2024 ;

- la seconde, pour l'exploitation de l'aéroport qui doit entrer en vigueur le 1er juillet 2024.

#### Les orientations pour l'année 2023

### A- Actions menées par le Syndicat Mixte en 2023

1/ La DSP Exploitation

La contribution à l'équilibre financier de l'exploitation a été actualisée en février 2021 par avenant n°29. Pour l'année 2023, son montant s'élève à 2 276 039 € réparti comme suit :

- perte d'exploitation : 995 214 €

- promotion du territoire : 1 280 825 €.

Pour mémoire, cette Convention de DSP a été prorogée jusqu'au 30 juin 2024. Donc, dès cette année, la procédure de renouvellement du contrat de gestion sera lancée et la contractualisation de l'exploitation de l'aéroport interviendra au début de l'année 2024.

2/ La DSP de la liaison aérienne Rodez-Paris

L'activité aérienne Rodez-Paris est encore sous l'effet du contexte de la crise sanitaire malgré une reprise positive de la fréquentation de cette desserte. Le programme de vols se poursuivra en 2023 à 11 rotations semaine minimum (au lieu de 18 rotations) tout en maintenant le montant de la contribution financière, prévue par Convention, d'un montant de 2 239 776 € (part du Syndicat Mixte 1 007 900 € et part de l'Etat 1 231 876 €).

Compte tenu du contexte mondial de forte augmentation des coûts, il n'est pas à exclure qu'une compensation supplémentaire soit nécessaire si les conditions liées à l'imprévision

prévue par l'article 6 de la Convention sont réunies.

Pour mémoire, la Convention de DSP pour l'exploitation de la liaison aérienne Rodez-Paris qui nous lie avec la compagnie AMELIA arrive à son terme le 19 janvier 2024. Aussi, la passation d'une DSP pour cette liaison se déroulera dans l'année avec l'appui d'un Cabinet assistant pour la relecture du cahier des charges et du contrat mais aussi pour l'expertise dans l'analyse des offres suivie de négociations.

3/ La programmation des vols de la saison estivale

Le programme des vols low cost opérés par la compagnie Ryanair communiqué par notre exploitant a été reconduit. Les liaisons en direction de Bruxelles-Charleroi, Londres et Dublin sont renouvelées.

La ligne Rodez-Bruxelles-Charleroi sera opérée de mars à octobre avec deux rotations hebdomadaires (jeudi et dimanche) et les liaisons vers Londres et Dublin se dérouleront de juin à septembre avec deux rotations par semaine : pour Londres les lundis et vendredis et pour Dublin les lundis et jeudis.

#### B- Les orientations budgétaires

#### 1/ Les investissements

Les dépenses d'investissement sont à la charge et sous la responsabilité du Syndicat Mixte. Elles sont arrêtées en lien avec le délégataire, conformément au contrat de délégation de service public.

Pour 2023, des travaux sont programmés :

- la réhabilitation et la mise en conformité des deux hangars pour accueillir AMELIA SYSTEM et son centre de maintenance aéronautique. Une Autorisation de Programme a été actée à hauteur de 4 000 000 €. Le Groupement ASTER / INSE, maître d'œuvre, finalise la phase Avant-Projet Sommaire.
- la construction de locaux pour les services « piste ». Une Autorisation de Programme d'un montant de 2 160 000 € a été validée. Le Groupement LUCHE / OCD / ECM, maître d'œuvre, finalise la phase Esquisse.

D'autres travaux sont sollicités par l'exploitant pour des mises en conformité :

- mise en place de panneaux rétroéclairés en entrée du taxiway pour un montant de
- mise en place d'un SAS anti-retour d'accès piéton avec contrôle d'accès pour l'aviation générale pour un montant estimatif de 40 000 €

Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par l'emprunt et les recettes d'investissement.

#### 2/ Le fonctionnement

La contribution des membres est la principale ressource financière du Syndicat Mixte qui permet de subvenir aux dépenses de structure de l'organisme, des remboursements d'emprunts et de la contribution financière à verser aux délégataires en application des Conventions de délégation de service public et à l'assistant pour la passation de la DSP de la liaison aérienne Rodez-Paris.

Le reste des recettes provient de la redevance versée par notre exploitant, fixée par la Convention de délégation de service public.

#### 3/ La dette

L'encours de la dette au 1er janvier 2022 s'élève à 4 798 064 €.

	CA 2022	BP 2023
Capital restant dû au 01/01/N	5 365 010 €	4 798 064 €
Remboursement du capital de la dette	566 946 €	584 868 €
Capital restant dû au 31/12/N	4 798 064 €	4 213 196 €

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, il est prévu d'avoir recours à l'emprunt pour financer les travaux d'investissement.

#### 4/ Le personnel

Un agent permanent travaille au Syndicat Mixte à temps complet, d'une durée égale à 1 607 heures par an. Mais également, un agent est en détachement et un agent en disponibilité d'office.

Le Syndicat Mixte est amené à s'appuyer sur les compétences des services du Département pour la direction, le suivi juridique, financier et technique.



## DÉLIBÉRATION N° 2023-02 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

## Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental – Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents:

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration:

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET Monsieur Serge JULIEN, pouvoir donné à Madame Emilie SAULES-LE BARS

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY- Madame Marie LACAZE

OBJET: DSP Exploitation de la liaison aérienne Rodez-Paris - Avenant visant à déterminer les nouvelles conditions d'exploitation de la desserte pour la quatrième année suite à la pandémie

 $\label{eq:Vulle} Vulle Code général des Collectivités territoriales et ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;$ 

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 24 janvier 2023 ;

Vu la Convention de délégation de Service Public pour l'exploitation de services aériens réguliers entre l'aéroport de Rodez-Aveyron et celui de Paris-Orly pour la période 2020-2024 ;

Considérant l'application de l'article 6 de la Convention en cas de survenance des conditions prévues par la jurisprudence sur la théorie de l'imprévision ;

Considérant que la compagnie AMELIA ne peut reprendre une activité normale;

#### Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- APPROUVE l'accord à intervenir avec la compagnie AMELIA, pour la quatrième année d'exploitation, selon les conditions suivantes :
  - ✓ maintien d'un programme de vol allégé minimal à 11 rotations par semaine
     (2 allers-retours par jour le matin et le soir du lundi au jeudi, 2 allers-retours en milieu de journée et soir le vendredi et un aller-retour le dimanche soir)
  - ✓ versement d'une surcompensation en application de la théorie de l'imprévision
- AUTORISE le Président à finaliser l'avenant avec la DGAC et la compagnie AMELIA (signataires);
- AUTORISE le Président à signer l'avenant finalisé entre toutes les parties et tous les actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président Syndicat Mixte Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR : 12 - CONTRE : 0

- ABSTENTION: 0

- ABSENTS ET EXCUSES: 2



## DÉLIBÉRATION N° 2023-03 SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

#### Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental – Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents:

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

Membres absents ayant donné procuration :

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET Monsieur Serge JULIEN, pouvoir donné à Madame Emilie SAULES-LE BARS

Membres absents et excusés :

Monsieur Jean-Luc CALMELLY- Madame Marie LACAZE

OBJET: DSP Exploitation - Actualisation de la contribution forfaitaire d'exploitation sur la partie « Promotion 2022 » - Avenant n°33

Vu le Code général des Collectivités territoriales et ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants ;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 24 janvier 2023 ;

Vu la Convention de délégation de service public signée entre le Syndicat Mixte et la SAEML AIR 12 le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et notamment l'article 8.10 « Promotion du territoire de l'Aveyron » et l'article 24 modifié « Contribution aux dépenses de promotion du territoire de l'Aveyron » ;

Vu la délibération n° 2021-06 du 1<sup>er</sup> février 2021 approuvant l'avenant n°29 portant sur la révision de la contribution forfaitaire d'exploitation 2021-2024;

Considérant que toutes les actions de promotion envisagées pour la desserte Rodez-Paris n'ont pas été réalisées ;

Considérant que la SAEML AIR 12 a porté à connaissance au Syndicat Mixte que les besoins de financement pour la partie « Promotion Aveyron » 2022 s'élevait à 1 131 399 € ;

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- PREND ACTE de la révision de la contribution financière pour l'année 2022 sur la partie «Promotion Aveyron » s'élevant à 1 131 399 € ;
- APPROUVE l'avenant n°33 tel que présenté en annexe ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant et tous actes découlant de l'exécution de la présente délibération.

Le Président Syndicat Mixte Aéroport Rodez-Aveyron

Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR: 12 - CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

- ABSENTS ET EXCUSES: 2

# DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON AVENANT N° 33

**ENTRE** 

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron, représenté par son Président,

ET

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale AIR 12 (SAEML AIR 12), représentée par son Président.

Une Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron a été conclue en application de l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales entre les deux parties le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Vu l'article 8.10 de la Convention de DSP « Promotion du territoire de l'Aveyron » et l'article 24 « Contribution aux dépenses de promotion du territoire de l'Aveyron » ;

Vu l'article 24 modifié de la Convention DSP « Contribution aux dépenses de promotion du territoire de l'Aveyron » par avenant  $n^30$ ;

Considérant que les besoins de financement pour la partie « promotion du territoire de l'Aveyron 2022 » sont inférieurs aux besoins prévisionnels compte tenu que toutes les actions de promotion envisagées pour la desserte Rodez-Paris n'ont pas été réalisées ;

Il est convenu:

#### Article 1:

Le Syndicat Mixte versera au Délégataire la somme de 1 131 399 € correspondant à la contribution DSP sur la partie « Promotion Aveyron » pour l'année 2022.

Pour mémoire, le montant versé sur la partie « Perte d'exploitation » s'élève à 1 072 346 € pour l'année 2022.

#### Article 2:

Cet avenant annule et remplace le montant de la contribution « Promotion Aveyron » 2022 fixé par avenant n° 29.

#### Article 3:

Les autres dispositions de la Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Rodez-Aveyron restent inchangées et demeurent applicables.

Fait à Salles la Source, le

Le Président Syndicat Mixte Aéroport Rodez-Aveyron Le Directeur Général SAEML AIR 12

Arnaud VIALA

Vincent MENEGHETTI



## **DÉLIBÉRATION N° 2023-04** SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE RODEZ-AVEYRON

#### Comité syndical du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aéroport de Rodez-Aveyron, s'est réuni au Conseil Départemental - Salle «Ségala», sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Membres présents:

Monsieur Arnaud VIALA - Monsieur Jean-Philippe SADOUL - Madame Emilie SAULES-LE BARS - Monsieur Jean-Philippe ABINAL - Monsieur André AT - Monsieur Sylvain COUFFIGNAL - Madame Christine SAHUET - Monsieur Christian TEYSSEDRE - Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN - Monsieur Dominique COSTES

#### Membres absents ayant donné procuration:

Madame Carole DELGA, pouvoir donné à Madame Christine SAHUET Monsieur Serge JULIEN, pouvoir donné à Madame Emilie SAULES-LE BARS

#### Membres absents et excusés:

Monsieur Jean-Luc CALMELLY- Madame Marie LACAZE

## OBJET: Informations sur les décisions du Président prises par délégation

Vu la délibération n° 2021-15 du 13 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte;

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 30 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 24 janvier 2023;

Vu le rapport concernant le compte rendu d'informations et dont un exemplaire est ci-annexé; Considérant que le Président doit rendre compte, au Comité syndical, de l'exercice de ses délégations;

Après avoir entendu la présentation de ce rapport, Le Comité syndical, PREND ACTE de ces informations.

> Le Président Syndicat Mixte Aéroport Rodez-Aveyron

> > Arnaud VIALA

Acte dématérialisé

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- POUR: 12

- CONTRE: 0 - ABSTENTION: 0

- ABSENTS ET EXCUSES: 2

## INFORMATION SUR LES MARCHES PASSES HORS PROCEDURE FORMALISEE

NUMERO	ОВЈЕТ	DEPENSES ENGAGEES MONTANT HT	TITULAIRE	DATE DE SIGNATURE
2022-08	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des hangars aéronautiques	182 000.00 €	Groupement ASTER Architecture / ASTER Maîtrise d'œuvre / BET IN.S.E.	02/09/2022
2022-09	Mission de maîtrise d'œuvre pour la création de locaux pour les services « piste »	125 304.00 €	Groupement SARL A.LUCHE / OCD GROUPE / ECM	02/09/2022
2022-11	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (C.S.P.S.) pour les travaux de réhabilitation des hangars aéronautique	5 343.00 €	Groupement SARL Coordination Bassin Dourdou / ZD Formation Conseil	02/12/2022
2022-12	Mission de contrôle technique pour les travaux de réhabilitation des hangars aéronautique	17 507.98 €	APAVE SUD EUROPE	02/12/2022
2022-13	Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (C.S.P.S.) pour la création de locaux pour les services « piste »	4 733.00 €	Groupement SARL Coordination Bassin Dourdou / ZD Formation Conseil	02/12/2022

NUMERO	ОВЈЕТ	DEPENSES ENGAGEES MONTANT HT	TITULAIRE	DATE DE SIGNATURE
2022-14	Mission de contrôle technique pour la création de locaux pour les services « piste »	13 311.14 €	APAVE SUD EUROPE	02/12/2022

# INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

NUMERO	ОВЈЕТ	DATE DE SIGNATURE
2022-10	Autorisation donnée à la SAEML AIR 12 à s'engager à signer le contrat de destination « Activités de pleine nature et Itinérances Lot Aveyron Lozère », dans le cadre de ses actions de promotion du territoire.	25/11/2022